

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES ETCEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 1 octobre 2021, À 19 HEURES À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Siège #1 - Maxime Vachon
Siège #2 - Christian Lamontagne
Siège #3 - Alexandre Provençal
Siège #4 - André Loubier
Siège #5 - Samuel Goudreau
Siège #6 - Richard Fauchon

Les membres présents forment le quorum. Janick Roy, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

1 - PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

204-10-2021

2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Séance du 1 octobre 2021

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 3 septembre 2021
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois
 - 4.2 - Dépôt du rapport trimestriel des états comparatifs des revenus et dépenses
 - 4.3 - Prévisions budgétaires 2022 Régie Inter des déchets CJLLR
 - 4.4 - Prévisions budgétaires 2022 Régie Inter des Etchemins
 - 4.5 - Reddition de comptes - Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) 2019
 - 4.6 - Reddition de comptes - Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) 2020
 - 4.7 - Reddition de comptes - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) 2021
- 5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE
 - 5.1 - Compte-rendu du directeur incendie
- 6 - VOIRIE TRANSPORT
 - 6.1 - Rapport de l'inspecteur
- 7 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 7.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
 - 7.2 - Réservation des heures année 2022 pour le service d'inspection
 - 7.3 - Dérogation mineure du propriétaire du lot 4 217 291
 - 7.4 - Régularisation des limites de terrain dans le secteur de l'Église
- 8 - CORRESPONDANCE
 - 8.1 - Correspondances diverses
- 9 - VARIA
 - 9.1 - Activité d'halloween - Allocation d'un budget
 - 9.2 - Caméra drain caserne
 - 9.3 - Ajout du férié du 30 septembre (Journée nationale de la vérité et de la réconciliation) aux contrats de travail des employés
- 10 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR: MAXIME VACHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants au varia:

- Activité d'Halloween - Allocation d'un budget;
- Inspection du drain à la caserne;
- Ajout du férié du 30 septembre (Journée nationale de la vérité et de la réconciliation) aux contrats de travail des employés.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

205-10-2021

3.1 - Séance ordinaire du 3 septembre 2021

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

**IL EST PROPOSÉ PAR : ALEXANDRE PROVENÇAL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 3 septembre 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

206-10-2021

4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable la liste des dépenses du mois, et déclarent avoir reçu réponse à leurs questions:

**IL EST PROPOSÉ PAR: SAMUEL GOUDREAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la liste des comptes présentée aux membres du conseil, d'une somme de 108 301.16\$ soit acceptée et que la dépense soit et est autorisée selon les modalités de notre règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire.

ADOPTÉE

207-10-2021

4.2 - Dépôt du rapport trimestriel des états comparatifs des revenus et dépenses

**IL EST PROPOSÉ PAR : RICHARD FAUCHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le rapport semestriel des états comparatifs des revenus et dépenses présenté aux membres du conseil municipal, comme le veut l'article 176.4 du Code municipal, soit accepté.

ADOPTÉE

208-10-2021

4.3 - Prévisions budgétaires 2022 Régie Inter des déchets CJLLR

CONSIDÉRANT le dépôt des prévisions budgétaires de la Régie CJLLR à la table du Conseil municipal pour l'année financière 2022:

**IL EST PROPOSÉ PAR : MAXIME VACHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les prévisions budgétaires soient et sont acceptées;
QUE la dépense inhérente pour le budget 2022 de la Municipalité soit et est autorisée, soit un montant de 25 995\$ pour la Régie Inter des déchets CJLLR.

ADOPTÉE

209-10-2021

4.4 - Prévisions budgétaires 2022 Régie Inter des Etchemins

CONSIDÉRANT le dépôt des prévisions budgétaires de la Régie des Etchemins à la table du Conseil municipal pour l'année financière 2022:

**IL EST PROPOSÉ PAR : CHRISTIAN LAMONTAGNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les prévisions budgétaires soient et sont acceptées;
QUE la dépense inhérente pour le budget 2022 de la Municipalité soit et est autorisée, soit un montant de 4 133\$ pour la Régie Inter des Etchemins.

ADOPTÉE

210-10-2021

4.5 - Reddition de comptes - Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) 2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de chaque année à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

1. 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
2. 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
3. 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: ANDRÉ LOUBIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford approuve les dépenses d'un montant de 15 039.68\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux

frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Janick Roy ainsi que la Directrice générale adjointe, Johanne Nadeau soient et sont autorisées à transmettre et signer tous les documents requis à la reddition de comptes.

ADOPTÉE

211-10-2021

4.6 - Reddition de comptes - Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) 2020

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de chaque année à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

1. 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
2. 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
3. 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: SAMUEL GOUDREAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford approuve les dépenses d'un montant de 41 258\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Janick Roy ainsi que la Directrice générale adjointe, Johanne Nadeau soient et sont autorisées à transmettre et signer tous les documents requis à la reddition de comptes.

ADOPTÉE

212-10-2021

4.7 - Reddition de comptes - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) 2021

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de chaque année au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: CHRISTIAN LAMONTAGNE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford approuve les dépenses d'un montant de 18 350\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Janick Roy ainsi que la Directrice générale adjointe, Johanne Nadeau soient et sont autorisées à transmettre et signer tous les documents requis à la reddition de comptes.

ADOPTÉE

5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

213-10-2021

5.1 - Compte-rendu du directeur incendie

Le directeur incendie fait son rapport aux membres du conseil.

CONSIDÉRANT les divers suivis faits par le chef pompier:

IL EST PROPOSÉ PAR: ALEXANDRE PROVENÇAL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le chef pompier, Richard Fauchon, soit et est mandaté entreprendre les démarches pour le déneigement de la borne sèche au Lac-Algonquin;

QUE la prévention incendie soit faite par la poste dans les secteurs du rang 1, rang 2, rang C, Famine Sud et Famine Nord.

ADOPTÉE

6 - VOIRIE TRANSPORT

6.1 - Rapport de l'inspecteur

Les membres du conseil ont reçu le rapport de travail de l'inspecteur municipal. Aucune question n'est soulevée.

7 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

7.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

Le maire fait le compte-rendu de la dernière réunion de la MRC.

214-10-2021

7.2 - Réserve des heures année 2022 pour le service d'inspection

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réserver les heures de l'inspecteur en bâtiments de la MRC des Etchemins pour l'année financière 2022;
CONSIDÉRANT QUE le nombre d'heures réservées en 2021 n'ont pas suffi pour les besoins de la Municipalité:

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ LOUBIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford réserve 300 heures à la MRC pour les services d'un inspecteur en bâtiments pour l'année financière 2022;
QUE les autres conditions au dossier demeurent inchangées ;
QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

215-10-2021

7.3 - Dérogation mineure du propriétaire du lot 4 217 291

-Le conseiller Maxime Vachon se retire des discussions-

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale des bâtiments complémentaires est de 150 m²;
CONSIDÉRANT QUE la construction du bâtiment complémentaire demandée excède de 104m² la superficie totale autorisée des bâtiments complémentaires;
CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage, qu'aucun voisin ne sera établi à l'arrière puisque le terrain est en zone agricole;
CONSIDÉRANT QUE le projet de construction de garage résidentiel respecte toutes les autres dispositions du règlement de zonage;
CONSIDÉRANT QUE ce type de dérogation mineure a déjà été autorisé par la municipalité;
CONSIDÉRANT QUE la construction de ce bâtiment complémentaire sera plus ou moins visible de la route provinciale étant situé en milieu boisé;
CONSIDÉRANT QUE la présente dérogation mineure a été étudiée par la Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande l'acceptation de la dérogation au conseil municipal:

IL EST PROPOSÉ PAR: CHRISTIAN LAMONTAGNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la demande de dérogation mineure pour permis de construction du bâtiment complémentaire du propriétaire du lot 4 217 291 soit et est acceptée;
QU'une copie de la présente résolution soit transmise au propriétaire et à la MRC des Etchemins pour l'émission du permis.

ADOPTÉE

-Le conseiller Maxime Vachon réintègre les discussions-

7.4 - Régularisation des limites de terrain dans le secteur de l'Église

Information

8 - CORRESPONDANCE

8.1 - Correspondances diverses

La correspondance du mois a été déposée à la table du Conseil municipal.

9 - VARIA

216-10-2021

9.1 - Activité d'halloween - Allocation d'un budget

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe administrative, Caroline Bernier, en collaboration avec la Directrice générale, Janick Roy, désirent organiser une activité d'Halloween;

CONSIDÉRANT QU'aucun budget n'a été prévu pour ce type d'activité:

**IL EST PROPOSÉ PAR: MAXIME VACHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'un budget de 500\$ soit alloué pour l'organisation d'une activité d'Halloween;

QUE les deux employées ci-haut nommées soient et sont mandatées et autorisées à organiser une fête d'Halloween.

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

217-10-2021

9.2 - Caméra drain caserne

CONSIDÉRANT QUE des problèmes d'écoulement des eaux ont été constatés à la caserne incendie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déterminer la source du problème:

**IL EST PROPOSÉ PAR: ALEXANDRE PROVENÇAL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DE mandater l'inspecteur municipal Dave Noël à comparer les prix entre l'inspection par un plombier ou la location d'une caméra;

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à prendre la solution la plus avantageuse;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

218-10-2021

9.3 - Ajout du férié du 30 septembre (Journée nationale de la vérité et de la réconciliation) aux contrats de travail des employés

CONSIDÉRANT QU'un nouveau jour férié a été adopté par le Gouvernement fédéral:

**IL EST PROPOSÉ PAR: ALEXANDRE PROVENÇAL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le férié du 30 septembre pour la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation soit ajoutée aux contrats de travail des employés municipaux;

QUE cette journée soit rétroactive au 30 septembre 2021.

ADOPTÉ

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

219-10-2021

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé:

**IL EST PROPOSÉ PAR : RICHARD FAUCHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 19h18.

ADOPTÉE

Hector Provençal
Maire
trésorière

Janick Roy
Directrice générale et Secrétaire-

Je, Hector Provençal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Hector Provençal
Maire